

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES
DU LUNDI 11 AVRIL 2022

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le lundi 11 avril 2022 à 9h 00 dans la salle du palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne WATISSE	Trésorière adjointe
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
Mme Georgette STRUVE	Membre du conseil d'administration
M. Alain DIOT	Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
M. Bruno DEBLOOS	Membre du conseil d'administration
M. Alain DIOT	Membre du conseil d'administration
M. Nicolas HUGET	Membre du conseil d'administration
M. Jean DUFOUR	Membre du conseil d'administration
M. Valéry DUBOIS	Membre du conseil d'administration
Mme Mireille DEFER	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : M. Emmanuel DAUMONT (pouvoir à M. Laurent PIPART), Mme Sylvaine GAGNEUR (pouvoir à M. Valéry DUBOIS).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : aucun

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. Serge CASIER, M. Ludovic LAGRANGE, M. Philippe SZWECHOWIEZ.

Membres consultatifs présents : M. LEGE Philippe, représentant l'administration pour la Ville, le CCAS, la CASQ et le SIAD.

Membres consultatifs excusés : M. DUDEBOUT Thomas président du SIAD, Mme Frédérique MACAREZ maire de la collectivité et présidente de la CASQ.

ORDRE DU JOUR

- Approbation procès-verbal du C.A du lundi 29 novembre 2021.
- Date de l'Assemblée générale.
- Ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Activités 2022.

La séance débute à 9h00.

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

Le Président prend la parole et dit à la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » qu'à ce jour, Mme Gwenaëlle VILAIN n'a toujours pas fait son courrier en recommandé pour pouvoir siéger au conseil d'administration et qu'il souhaiterait que cette situation soit régularisée avant le 16 mai 2022, date du prochain conseil d'administration.

La liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » répond que ce n'est pas faute de lui avoir dit, mais qu'ils vont revoir avec elle.

① Approbation des PV du C.A du 29 novembre 2021 :

Le Président demande s'il y a des remarques sur ce PV.

Aucune remarque n'est faite.

Le PV du 29 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

② Date de l'Assemblée générale :

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'Assemblée générale aura lieu le mardi 31 mai 2022 au Splendid.

③ Ordre du jour de l'Assemblée générale :

Le Président dit que l'ordre du jour est identique aux années précédentes et que, concernant le pot d'amitié, aucune décision n'est prise pour le moment. Le Président verra au moment voulu selon les conditions sanitaires.

④ Activités 2022 :

La Trésorière prend la parole pour annoncer les activités prévues pour 2022 suite à la réunion de bureau du lundi 14 mars 2022.

- Le samedi 14 mai 2022, journée Shopping Paris au tarif de 10 € pour les adultes et de 5 € pour les enfants. (1 bus)
- Le samedi 25 juin 2022, la pêche à la truite au tarif de 15 €.
- Le dimanche 10 juillet et le dimanche 14 août, le parc Astérix au tarif de 20€ pour les adultes et gratuit pour les enfants de moins de 14 ans. (3 bus par date).
- Le samedi 16 juillet et le samedi 6 août, Dieppe au tarif de 10 € pour les adultes et gratuit pour les enfants de moins de 14 ans. (2 bus par date).
- Le mardi 27 septembre, la ferme de la Jonqueuse au tarif de 20 € par personne (1 bus).
- Le dimanche 16 octobre midi, le Petit Baltar au tarif de 40 € par personne (1 bus).
- Le samedi 22 octobre, le salon de l'Automobile, aucun tarif pour le moment (1 bus)
- Le samedi 3 décembre, marché de Noël d'Arras au tarif de 8 € par personne (2 bus).
- Une croisière Picarde est prévue, mais pour le moment il n'y a pas encore d'information.

- Du 12 au 19 mars 2023, séjour au sport d'hiver, « Les sept Laux »

La Trésorière indique que le coût du séjour de « Touristra » est de 542 € par personne pour une semaine avec la participation de 107 € du C.O.S et que le prix comprend :

- La chambre double.
- La pension complète.
- Le linge de toilette.
- La taxe de séjour.
- Le transport en bus.
- Les animations.
- L'espace forme.

- L'assistance rapatriement.
- L'assurance annulation.

La Trésorière indique que le 1^{er} versement sera de 142 € suivi de 5 versements de 80 € à solder 1 mois avant la date du départ.

La Trésorière précise que pour les enfants, le tarif est calculé au cas par cas, car cela dépend de l'âge des enfants.

- Du samedi 6 au samedi 13 mai 2023, séjour d'été, « le Portugal »

La Trésorière annonce le tarif de « Touristra » qui est de 1 015 € par personne pour une semaine avec la participation du C.O.S de 107 €.

La Trésorière indique que le prix comprend :

- La taxe d'aéroport 86 €. Ce prix peut changer en fonction des prix du carburant.
- La chambre double + pension complète 875 €
- La formule tout compris qui correspond aux boissons gratuites hors repas 103 €
- Le transport jusqu'à l'aéroport 26 €
- Les animations.
- L'assistance rapatriement.
- La taxe de séjour.
- L'assurance annulation 32 €

La Trésorière indique que le 1^{er} versement sera de 215€ suivi de 5 versements de 160 € à solder 1 mois avant la date du départ.

La Trésorière précise que pour les enfants, le tarif est également calculé au cas par cas, car cela dépend de l'âge des enfants.

La Trésorière dit qu'il y a très peu de chambres individuelles et que le prix est plus élevé, il est de 147 € en plus. Ce sont les hôtels qui fixent leur prix.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande si les adhérents peuvent régler en chèque vacances.

Le Président répond que ce n'est pas possible pour le moment, mais qu'il va se renseigner sur ce sujet.

Le Président annonce que la distribution des chéquiers « Cadhocs » retraités se fera en juin.

Le Président indique qu'il a rencontré M. DEMOULIN au sport, car le Maire souhaite que le C.O.S prenne une participation sur la course à pied. Cela concernerait évidemment les coureurs qui font partie de la collectivité et qui sont adhérents au C.O.S.

Le Président précise que le C.O.S a déjà pris en charge la course « FABIEN CAMUS » et que le coût s'élève à 216 €.

Le Président indique que les agents qui souhaitent y participer doivent s'inscrire au pôle sport et ensuite c'est l'organisateur qui envoie la facture au C.O.S.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande combien de places de cinéma ont été données pour la journée de la femme et combien de nouvelles cartes du C.O.S ont été refaites à ce jour.

La Trésorière répond qu'elle n'a pas les informations avec elle, mais qu'il aura la réponse la prochaine fois.

Le président demande s'il y a encore des questions.

Plus aucune question n'est posée.

Le Président remercie les membres du conseil d'administration présents.

Le Président clôt la séance.

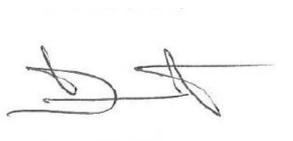
La séance se termine à 10h 00
Saint-Quentin, le 11 avril 2022

Le Président,



P. GRIS

Le Secrétaire,



E. DAUMONT